



LE SECTORIEL

Le journal du Multisectoriel de la FEESP

MOT DU PRÉSIDENT

Bon début d'automne!

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette nouvelle édition du journal de secteur.

À la suite du succès du colloque des éleveurs à grains, événement tenu à Trois-Rivières en octobre 2012, le comité exécutif s'est fixé un nouvel objectif: informer et former les syndicats concernés sur le Code canadien du travail. Pourquoi un tel objectif? En réalité, plusieurs de nos syndicats sous juridiction fédérale se trouvent parfois mal outillés pour comprendre ce texte de loi. C'est pourquoi nous avons décidé de pallier cette lacune. D'ailleurs, le sondage effectué auprès de nos membres au printemps et à l'été dernier a confirmé ce besoin de formation. Pour mener à bien ce grand projet, le comité exécutif bénéficie de l'appui de Nathalie Arguin, secrétaire générale, de Philippe Dufresne, conseiller, et d'Yvon Godin, vice-président à la FEESP. Déjà en chantier, le travail d'élaboration avance. Nous vous tiendrons au courant de sa progression.

Les 5 et 6 novembre prochain se tiendra, à Trois-Rivières, une rencontre de bilan et perspectives sur la santé et la sécurité au travail. Plusieurs thèmes seront abordés et nous y reviendrons dans un prochain article.

Dans un autre ordre d'idée, je suis heureux de vous annoncer que mon mandat à titre de représentant de la FEESP au conseil d'administration d'EnviroCompétences a été renouvelé. En plus de mes fonctions au conseil d'administration de cet organisme, j'ai eu la chance d'assister en mars dernier au premier Forum national sur l'essor de l'économie verte et son impact sur la formation de la main-d'œuvre. J'ai également participé à une rencontre de deux jours portant sur la planification stratégique de l'organisme.

Nous travaillerons également sur d'autres dossiers au cours de l'année. Fidèles à nos bonnes habitudes, nous continuerons de partager avec vous, dans les pages de ce journal ou sur notre site Internet, le cheminement de nos travaux.

En terminant, j'ai le regret de vous annoncer le décès de François Juneau survenu au mois de juin dernier. François a été secrétaire général de la FEESP pendant 22 ans. Il était un militant acharné et, plus important encore, un très grand ami de tous et de toutes. Nos pensées les plus chères vont à sa famille.

Solidairement,
Bernard Duchastel



Les membres du comité exécutif du Multisectoriel ont appris avec tristesse, en mai dernier, le décès de monsieur François Juneau, salarié au Syndicat national des employés des éleveurs à grain de Sorel et secrétaire général de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) de 1989 à 2009.

Son parcours syndical l'a amené au secrétariat général de la FEESP où il a organisé de nombreux congrès et rencontres syndicales. Il a également été l'ardent défenseur des travailleuses et travailleurs œuvrant dans le transport scolaire et dans le Multisectoriel, mettant entre autres sur pied un regroupement des travailleurs et travailleuses en environnement.

Un hommage lui a été rendu le 1^{er} juin, à Sorel. Salut François!

VOS IDÉES NOUS TIENNENT À CŒUR

Au cours des prochaines parutions, nous aimerions vous présenter des sujets qui vous sont importants. Votre exécutif de secteur vous invite donc à soumettre vos idées de sujets pour des articles, chroniques ou événements à venir dans vos syndicats respectifs et autres. Vous pouvez également nous soumettre un article que vous voudriez voir publié, pourquoi pas! **Pour nous joindre :** feesp.montreal1@csn.qc.ca

L'ÉQUIPE DU MULTISECTORIEL : Bernard Duchastel, président (STT du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal), Jocelyn Gravel, vice-président (SNE des éleveurs à grain de Sorel), Éric Fillion, secrétaire (ST de silos à grains Bunge, Québec), Nathalie Arguin, responsable politique, Philippe Dufresne, conseiller syndical, Lyne Tessier, employée de bureau.



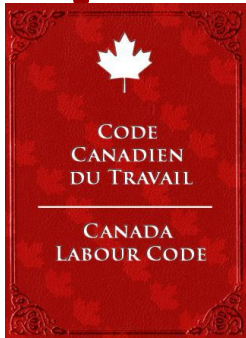
Comment vous rendez-vous sur l'île de Montréal? Si vous arrivez par la Rive-Sud, il y a de fortes chances que vous choisissiez de traverser le pont Champlain ou le pont Jacques-Cartier. Et vous n'êtes pas les seuls! Quelque 34,7 millions de véhicules empruntent le pont Jacques-Cartier chaque année. S'ils ne sont qu'une simple étape dans votre routine matinale, retenez que pour d'autres, ces ponts sont leur milieu de travail.

Sous compétence fédérale, les deux ponts sont administrés par la société Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et onze travailleurs syndiqués CSN, affectés à notre secteur, s'affairent quotidiennement à l'entretien des deux ponts afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Alain Fréchette, employé de la société PJCCI, a attiré notre attention sur la diversification de la main-d'œuvre. En effet, l'équipe de travail compte des manœuvres spécialisés, des électriciens et des opérateurs de machineries diverses. Tous travaillent à différents endroits puisque les installations de la société PJCCI comptent quelques bâtiments.

Alors, la prochaine fois que vous emprunterez l'un de ces deux ponts, ayez une pensée pour le bon travail de nos camarades syndiqués!

Capsule 1



Le CODE CANADIEN DU TRAVAIL est divisé en trois parties :

- partie I — Relations de travail;
- partie II — Santé et sécurité au travail;
- partie III — Durée normale du travail, salaire, congés et jours fériés.

Pour réussir toute recherche, il est d'abord nécessaire de bien comprendre la structure du Code canadien du travail.

Les dispositions de la partie I encadrent les rapports collectifs en milieu de travail. Du processus de syndicalisation jusqu'à la négociation d'une convention collective, cette partie du Code peut être considérée, pour les entreprises sous compétence fédérale, comme l'équivalent du Code du travail du Québec. Elle comprend notamment les dispositions qui concernent l'exercice du droit de grève,

le maintien des conditions de travail ainsi que différents recours comme, par exemple, le congédiement pour activités syndicales.

La partie II a pour objet la prévention des accidents et des maladies en milieu de travail. De l'obligation de l'employeur et des salariés en matière de prévention, aux attributions du comité de santé et sécurité au travail jusqu'au droit de refus que peut exercer une travailleuse ou un travailleur, cette partie du Code s'avère un outil indispensable pour le représentant syndical en SST.

La partie III encadre certains aspects du travail pour lesquels le Code a déterminé les normes minimales à respecter. Cette partie du Code régit, entre autres, la semaine de travail de 40 heures, la journée de repos hebdomadaire et les congés accordés lors du décès d'un proche. En ce sens, la partie III du Code canadien du travail correspond, jusqu'à un certain point, à la Loi sur les normes du travail du Québec.

Consultez les capsules d'information sur le Code canadien du travail sur le site internet de la FEESP en cliquant sur le lien suivant : <http://www.feesp.csn.qc.ca/multisectoriel>

RÈGLEMENTS INTERVENUS DEPUIS AVRIL DERNIER :

SYNDICAT	SIGNATURE	DURÉE DE LA CONVENTION
SNE de Cargill Limitée	2013-04-12	12 avril 2013 au 31 janvier 2019
SEE ZEC Sainte-Marguerite (CSN)	2013-10-02	1 ^{er} juin 2012 au 31 mai 2015
STT de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (CSN)	2013-08-05	5 août 2013 au 31 mars 2015
STT Ponts Jacques Cartier & Champlain (CSN)	2013-05-03	3 mai 2013 au 31 décembre 2015
STT du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (FEESP-CSN)	2013-09-23	23 septembre 2013 au 30 juin 2016
SNE de Maisons d'éducation de Lévis (CSN), section œuvre David-Déziel	2013-06-28	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017
ST de Environnement Godin (CSN)	2013-06-14	1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2018
STT du séminaire Marie-Reine-du-clergé – (CSN)	2013-05-09	17 décembre 2010 au 16 juin 2016
STT du centre de tri de Sherbrooke (CSN)	2013-05-17	1 ^{er} juin 2013 au 31 mai 2015
SNE des élévateurs à grain de Sorel (CSN)	2013-06-06	6 juin 2013 au 31 décembre 2016

VOUS DÉSIREZ RECEVOIR LE SECTORIEL? VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES OU DES SUGGESTIONS À NOUS FAIRE?

ÉCRIVEZ-NOUS AU FEESP.MONTREAL1@CSN.QC.CA

1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2368 Télécopieur : 514 598-2398 www.feesp.csn.qc.ca